

LES ACTIONS DE HANDICAP INTERNATIONAL

en 8 fiches clés

Redonner aux personnes handicapées une véritable place dans le monde est la préoccupation de Handicap International depuis sa création en 1982. Près de 30 ans plus tard, l'association agit et témoigne, dans près de 60 pays, pour que les personnes handicapées et les personnes vulnérables puissent accéder à la santé, à l'éducation, à l'emploi, aux bâtiments, aux loisirs et pour que leurs droits fondamentaux soient respectés. L'association est cofondatrice de la Campagne Internationale pour Interdire les Mines lauréate du **prix Nobel de la paix 1997**.

Ce panorama synthétise les actions de Handicap International autour des 8 thèmes clés qui constituent ses principales activités :



Fiche 1 : PREVENTION ET SANTÉ



Fiche 2 : INSERTION SCOLAIRE



Fiche 3 : INSERTION ÉCONOMIQUE



Fiche 4 : INSERTION SOCIALE PAR LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS



Fiche 5 : ACCESSIBILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT



Fiche 6 : URGENCE



Fiche 7 : ACTIONS CONTRE LES MINES ET LES BASM



Fiche 8 : DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES



Dans les pays en développement, 2% des personnes handicapées ont accès aux services de santé de base¹.



© Kristof Vadino / Handicap International

Pour les personnes handicapées, l'accès aux soins est difficile pour différentes raisons :

- Une absence de services de soins de proximité
- Un manque de formation au handicap des professionnels de santé
- Des campagnes de prévention et d'information souvent inaccessibles aux personnes handicapées
- Des soins trop coûteux dans des pays où la sécurité sociale n'existe pas

Actions de Handicap International



Services de soins de qualité avec la formation du personnel, la création de pharmacies communautaires.

Réadaptation fonctionnelle : développement de services d'appareillage orthopédique et de services de rééducation, soutien aux structures médico-socio-éducatives, formation de professionnels de la réadaptation.

Soutien psychologique aux personnes en souffrance psychique (victimes de conflits, personnes réfugiées, enfants soldats, autistes, enfants handicapés mentaux ou moteurs) en les aidant à créer ou à retisser les liens avec leur histoire et leur culture.

Prévention : transmission de messages adaptés aux populations ayant un accès limité à l'éducation et à l'information pour éviter de contracter certaines maladies comme le Sida.

¹ Rapport UNESCO 2004

Fiche 2 : INSERTION SCOLAIRE



Dans les pays en développement, 98% des enfants handicapés ne sont pas scolarisés².



© E.Cartuyvels/Handicap International

Ne pas savoir lire ni écrire, ne pas être instruit, entraîne l'exclusion sociale. Il faut encourager l'accès des enfants handicapés à une éducation adaptée à leurs besoins (spécialisée ou en milieu ordinaire), afin de leur offrir les mêmes chances. Avoir accès à l'éducation facilite la recherche d'un emploi, l'autonomie et permet également de s'intégrer et de défendre ses droits.

Actions de Handicap International



Le développement de l'éducation intégrée : intégration des enfants handicapés en milieu ordinaire ou en petites classes spécialisées. Adaptation au cas par cas.

Le renforcement des services spécialisés en mettant surtout l'accent sur l'accès à la scolarité des enfants handicapés. Il peut s'agir de soutien aux structures spécialisées (établissements pour enfants handicapés mentaux, ...), de classes intégrées (classe pour enfants handicapés au sein d'une école normale) ou d'intégration individuelle en milieu ordinaire (un ou deux enfants handicapés dans des classes ordinaires).

La mise en place de « passerelles » entre l'éducation intégrée et spécialisée.

² UNICEF

Fiche 3 : INSERTION ÉCONOMIQUE



Dans les pays en développement, 80% des personnes handicapées sont sans emploi³ et vivent avec moins d'un euro par jour⁴



© Pascale Jérôme / Handicap International

Sans travail et donc sans revenu, difficile de subvenir à ses besoins élémentaires. Les personnes handicapées ne peuvent plus participer pleinement à la vie en société.

Or, exercer une activité professionnelle permet de retrouver sa dignité aux yeux de sa famille et de sa communauté. Handicap International favorise l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans le tissu socio-économique local et les aide à développer leurs propres entreprises.

Actions de Handicap International



Soutien à la création de micro-entreprises

- projets professionnels individuels ou collectifs (l'artisanat, les activités agricoles)
- auto-emploi
- accès aux services financiers (micro crédit, système de subventions) pour la création d'entreprises

Sensibilisation des associations locales pour l'intégration des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail

Sensibilisation des entreprises étrangères et locales à l'intégration des personnes handicapées

Appui aux associations locales de personnes handicapées pour identifier les besoins des entreprises

Soutien à la diffusion de produits fabriqués par les personnes handicapées

Appui à la formation professionnelle :

- appui aux centres de formation reconnus par l'Etat
- appui aux structures non-reconnues par l'Etat mais qui favorisent le savoir-faire

³ OIT

⁴ Hisayo Katsui, Toward Equality. Creation of the disability movement in Central Asia, Université d'Helsinki, février 2005

Fiche 4 : INSERTION SOCIALE PAR LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS



Dans les pays en développement, les personnes handicapées ont peu d'occasions pour se distraire. Souvent, elles ne peuvent pas accéder aux loisirs, à la culture et au sport, faute d'équipements adaptés ou de structures existantes. Pourtant, ces activités ont des vertus rééducatives et favorisent aussi la rencontre et l'échange. Elles permettent aussi de changer le regard des autres. Depuis 30 ans, l'association s'est mobilisée pour intégrer des Activités Physiques et Sportives au sein des actions développées en faveur des personnes handicapées.



© A. Vincens de Tapol / Handicap International

Handicap International développe ses actions à 3 niveaux :

Au niveau thérapeutique pour permettre aux personnes handicapées de se rééduquer en se distrayant

Au niveau des loisirs pour faciliter la rencontre avec l'autre

Au niveau de la compétition, pour identifier la personne handicapée en fonction de ses performances et non en fonction de ses déficiences et de ses incapacités

Actions de Handicap International



Soutien à la création et au fonctionnement des structures locales telles que les associations, les clubs et les Fédérations Handisports qui regroupent le handicap physique, mental et sensoriel

Formation d'encadreurs sportifs

Soutien à l'organisation de manifestations sportives afin de favoriser l'intégration sportive et sociale des personnes handicapées

Fiche 5 : ACCESSIBILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT



Il paraît naturel de pouvoir circuler librement. Pourtant, les personnes handicapées ne peuvent pas toujours accéder aux bâtiments, que ce soit les entreprises, les écoles ou encore les camps de réfugiés dans les situations d'urgence. Souvent, elles ne peuvent pas utiliser les moyens de transport et de communication. Créer un environnement libre de toute barrière bénéficie pourtant à tout le monde.

L'accessibilité, qu'est-ce que c'est ?



© Corentin Fohlen / Handicap International

Développer l'accessibilité vise à mettre en place des mesures destinées à adapter et à aménager l'environnement physique et en faciliter l'accès aux personnes handicapées.

L'accessibilité se décline selon différentes modalités :

- L'accessibilité de l'environnement physique (logement, bâtiments privés, équipements et espaces publics)

- L'accessibilité géographique, qui s'exprime en termes de déplacement (axes de circulation et transports)

- L'accessibilité à l'information et aux moyens de communication

Actions de Handicap International



Sensibilisation des associations locales de personnes handicapées sur cette thématique

Observatoire/diagnostic : mise en place de plateformes constituées de personnes handicapées afin de contrôler l'accessibilité des lieux

Formation de professionnels (techniciens de bâtiments, architectes)

Sensibilisation des décideurs politiques

Soutien à la mise en œuvre d'infrastructures et de moyens de communication accessibles

Fiche 6 : URGENCE



En temps de crises (conflits, exodes ou catastrophes naturelles), les personnes handicapées sont particulièrement vulnérables. Jusqu'à 80% des personnes qui restent dans les zones dangereuses lors de désastres sont des personnes handicapées⁵.

Elles figurent souvent parmi les premières victimes et nécessitent une attention particulière pour surmonter la catastrophe et leur fragilité. Par ailleurs, de nombreuses victimes vont devenir handicapées du fait des séquelles de leurs blessures et d'un environnement inadapté ou hostile.

Or l'aide humanitaire traditionnelle est à l'image de la société civile : inadaptée pour répondre aux



© C. Fohlen/Handicap International

besoins spécifiques des personnes handicapées. C'est donc avant la crise que les acteurs de l'urgence doivent être sensibilisés et formés et non au moment de la crise, quand tout doit aller vite.

Aujourd'hui, les professionnels de la solidarité, spécialisés ou non dans le handicap, doivent aller à la rencontre des personnes handicapées pour leur faire parvenir vivres et soins.

Actions de Handicap International



Assistance aux personnes handicapées, réfugiées ou déplacées : soins, rééducation, kinésithérapie...

Sensibilisation des ONG et des associations locales à la prise en compte des personnes handicapées

Prise en compte de l'accessibilité physique dans le processus de reconstruction (accès aux camps des réfugiés, accès aux bâtiments...)

Accompagnement des personnes en souffrance psychologique

⁵ OFDA/CRED 2005

Fiche 7 : ACTIONS CONTRE LES MINES ET LES BASM



Les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions (BASM) sont des armes utilisées par les combattants et qui font courir des risques dramatiques aux populations civiles. Elles infligent des blessures qui entraînent des conséquences physiques, psychologiques et sociales gravissimes.

98% des victimes recensées de bombes à sous-munitions sont des civils.



Au Kosovo, en Irak, en Afghanistan... Des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants sont victimes de ces armes. Massivement utilisées lors des derniers conflits, elles continuent de mutiler et de tuer même après la guerre. Les statistiques font état d'une victime toutes les 90 minutes (mines antipersonnel et BASM).

Actions de Handicap International



Assistance aux victimes : appareillage, rééducation, soutien psychologique, aide à la réinsertion sociale et économique

Programmes d'Education et de Prévention des Accidents par Mines (PEPAM) pour permettre aux populations exposées de gérer les risques au quotidien et sur le long terme et de contribuer à la diminution du nombre de victimes

Déminage humanitaire de mines antipersonnel et d'engins non explosés et formation de démineurs locaux

Lobbying : Handicap International, récompensée en 1997 par le prix Nobel de la Paix, est cofondatrice de la Campagne Internationale pour Interdire les Mines qui a abouti en 1997 à la signature du Traité d'Ottawa. Depuis 2003, l'association s'est investie dans une nouvelle campagne visant l'interdiction des bombes à sous-munitions (BASM), campagne qui a abouti en décembre 2008 à la signature du Traité d'Oslo d'interdiction des BASM, entré en vigueur le 1^{er} août 2010.

Fiche 8 : DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES



Des études comparatives sur les lois sur les personnes handicapées montrent que 45 pays seulement ont une législation antidiscriminatoire ou faisant spécifiquement référence aux personnes handicapées⁶.



© J-J. Bernard / Handicap International

Ne pas appliquer les droits de l'Homme aux personnes handicapées, les discriminer, revient à les priver des moyens d'être autonomes et libres de leurs choix dans leur projet de vie. Elles ne peuvent pas jouir des mêmes opportunités, ni des mêmes possibilités de participation que les autres. Handicap International milite dans le monde entier pour que les droits des personnes handicapées soient respectés et leur parole entendue.

Actions de Handicap International



Promotion des droits des personnes handicapées et instruments de mise en œuvre : lobbying, observatoires du handicap, lois spécifiques aux personnes handicapées, modalités juridiques et techniques d'accès aux droits

Développement de la société civile : soutien aux associations locales pour la promotion des droits des personnes handicapées

Soutien à la définition de politiques nationales et internationales pour l'accès aux droits fondamentaux et spécifiques des personnes en situation de handicap

Renforcement des modalités de dialogue entre pouvoirs publics et société civile

⁶ ONU